

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 02 MARS 2023

Le deux mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-trois février deux mil vingt-trois et transmise par voie électronique le vingt-trois février deux mil vingt-trois et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, Mr GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle.

Absents : Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mr LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, Mr ASTABIE Arnaud.

Absents mais avaient donné pouvoir :

Mr DARRIEUX-JUSON Olivier donne pouvoir à Mme CURUTCHET Marie-Jeanne,
Mme VIVIER Karine donne pouvoir à Mr MASSONDO Charles,
Mr ASTABIE Arnaud donne pouvoir à Mr GARICOITZ Daniel.

Secrétaire de séance : Mme PREBENDE Amaia

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2023
- Vote des comptes de gestion de l'exercice 2022 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements),
- Vote des comptes administratifs de l'exercice 2022 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements)
- Approbation du schéma cyclable de Saint-Palais modifié
- Mise à disposition des installations d'éclairage public liées au transfert de la compétence « travaux d'éclairage public » auprès de Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques
- Centre équestre : signature d'une convention d'occupation du domaine public
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 janvier deux mil vingt-trois.

1. Vote des comptes de gestion de l'exercice 2022 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements),

Mme Legarto présente les comptes de gestion. La comptabilité des budgets est gérée en double par la Commune et le Trésorier. Au moment de la clôture soit au centime le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion du budget « commune », « Chemins – Bideak », « Cimetière » et « lotissements », sont soumis au conseil municipal.

La Trésorière certifie que les résultats du compte de gestion sont identiques aux à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion du budget « Commune » est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion du budget « Chemins Bideak » est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion du budget « Cimetière » est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion du budget « Lotissements » est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. DÉLIBÉRATION N° 02032023-1 - Vote des comptes administratifs de l'exercice 2022 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements)

Madame LEGARTO Monique présente les comptes administratifs des différents budgets :

Le premier tableau présente la situation de la trésorerie de la Commune et de Bideak au 31 décembre 2022. Les tableaux suivants présentent les résultats de chaque entité.

TABLEAU DE FINANCEMENT (REALISE) DE 2022

	Tableau de financement	
	EMPLOIS	RESSOURCES
Fonctionnement exercice		405 296,00 €
Neutralisation (1)		
Dotations/reprises	45 010,58 €	45 010,58 €
Capacité d'Autofinancement		405 296,00 €
Investissement (1)		
Prêts capital remboursé en 2022	181 125,00 €	
FDC 1/5	120 000,00 €	
Subvention restituée	23 886,00 €	
Investissements (cpte 2)	1 133 359,00 €	
Opérations sous mandat (cpte 458)		
Subventions Equipt reçues (cpte 10 à 13)		420 588,00 €
Cession immo (Prix vte cpte 775)		95 480,00 €
16 Emprunt		- €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 503 380,58 €	561 078,58 €
Variation BFR (classe 4)	187 347,00 €	241 958,00 €
Variation de la trésorerie		482 395,00 €
Banque au 01/01/2022		905 169,00 €
Variation trésorerie 2022 selon budget		482 395,00 €
Solde par flux Banque au 31/12/2022		422 774,00 €
Solde par stock Banque au 31/12/2022		422 774,00 €

- Compte administratif Commune :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 227 060,56
	Réalisé :	1 566 145,04
	Reste à réaliser :	528 746,02
Recettes	Prévu :	2 227 060,56
	Réalisé :	1 079 485,77
	Reste à réaliser :	510 532,60

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 288 826,96
	Réalisé :	1 682 999,26
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 288 826,96
	Réalisé :	2 454 767,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-486 659,27
Fonctionnement :	771 767,87
Résultat global :	285 108,60

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguette a soumis le compte administratif du budget général au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Compte administratif Bideak :

Investissement

Dépenses	Prévu :	92 039,63
	Réalisé :	57 493,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	92 039,63
	Réalisé :	91 117,28
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	218 165,03
	Réalisé :	178 360,46
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	218 165,03
	Réalisé :	148 066,34
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	33 623,29
Fonctionnement :	-30 294,12
Résultat global :	3 329,17

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerre a soumis le compte administratif du budget Bideak au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Compte administratif Lotissements :

Investissement

Dépenses	Prévu :	89 717,91
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	89 717,91
	Réalisé :	89 717,08
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	112 588,74
	Réalisé :	22 870,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	112 588,74
	Réalisé :	23 800,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	89 717,08
Fonctionnement :	930,00
Résultat global :	90 647,08

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerre a soumis le compte administratif du budget Lotissements au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Compte administratif Cimetière :

Investissement

Dépenses	Prévu :	27 317,35
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	27 317,35
	Réalisé :	25 984,02
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	217,95
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	217,95
	Réalisé :	218,28
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	25 984,02
Fonctionnement :	218,28
Résultat global :	26 202,30

Mr le Maire s'étant retiré de la salle, Mme Daguerra a soumis le compte administratif du budget Cimetière au vote du conseil municipal. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

3. DÉLIBÉRATION N° 02032023-2 - Approbation du schéma cyclable de Saint-Palais modifié

Mr Pettan AYCAGUER informe l'assemblée que le schéma avait été voté lors d'un conseil municipal. Ce schéma a fait l'objet de modifications. Il a été rajouté la création d'une voie verte sur l'avenue de Navarre. Cette voie permettra d'assurer la continuité de la vélo-route EV3 Scandibérique, de proposer une desserte résidentielle, d'assurer un lien privilégié vers l'espace culturel Bideak et la zone de loisirs Punpa, de proposer une connexion vers la zone d'activité au sud de l'avenue de Navarre et de se projeter vers une liaison cyclable avec la commune de Béhasque (étude en cours).

Ce projet consiste à profiter de l'aménagement routier de l'avenue de Navarre (automne 2023 – printemps 2024) pour doubler la voie routière d'une voie cyclable et piétonne séparée. Le commencement des travaux est prévu en juillet 2023.

En portant ce projet, la commune posera une « première pierre » dans un réseau cyclable global et proposera une vraie alternative aux habitants en matière de mobilités douces. Cette voie s'insérera dans une « toile cyclable » autour et vers l'Eurovélo 3. Le coût des travaux est estimé à 149 700 € HT.

Les services de l'Etat nous ont fait savoir que la demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'une piste cyclable sur l'Avenue de Navarre s'inscrit davantage dans le cadre du 6^{ème} appel à projets du fonds de mobilités actives aménagement cyclable.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve le schéma cyclable de Saint-Palais et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du 6^{ème} appel à projets du fonds de mobilités actives aménagement cyclable.

4. DÉLIBÉRATION N° 26012023-3 - Mise à disposition des installations d'éclairage public liées au transfert de la compétence « travaux d'éclairage public » auprès de Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

La compétence optionnelle relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public qui avait été transféré au territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques se traduisait comptablement par une comptabilisation des dépenses et des recettes pour le Syndicat en compte 45.

Or, de par la loi les comptes éligibles au FCTVA, exclut désormais les dépenses imputées au compte 45. Par conséquent le Syndicat n'a plus la possibilité de percevoir le FCTVA pour les travaux d'éclairage public réalisés à compter de l'exercice 2021.

Aussi, afin de permettre au Syndicat et à aux communes membres de ne pas être perdants sur le FCTVA, il convient que les communes ayant transféré leur compétence « travaux neufs d'éclairage public » au Syndicat actent une mise à disposition des installations d'éclairage public.

Au niveau juridique, le régime de la mise à disposition consiste à transférer au Syndicat la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent tout en restant la propriété de la commune.

Cette mise à disposition s'appliquera aux nouvelles opérations menées à compter du 1er janvier 2023 et non aux installations déjà opérationnelles qui demeurent à l'actif des communes. Les communes conservent ainsi la propriété des installations d'éclairage et prennent en charge certaines de leurs obligations (assurance et paiement des factures d'électricité).

Cette mise à disposition des installations d'éclairage public ne remet pas en cause la faculté pour la commune de conserver la compétence « entretien de l'éclairage public » lorsque celle-ci n'a pas été transférée au Syndicat.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres se prononce décide la mise à disposition à compter du 1er janvier 2023 des installations d'éclairage public liées au transfert de la compétence « travaux d'éclairage public » déjà opéré auprès de Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

5. DÉLIBÉRATION N° 03032023-4 - Centre équestre : signature d'une convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 juillet 2013 il avait été décidé de confier la gestion du centre équestre sous forme de délégation de service public. Celle-ci arrive à son terme le 31 août 2023.

En termes de procédure, une délégation de service public est assez longue. De plus la possibilité de prolonger par avenant pour une année n'existe plus.

Aussi il est proposé dans l'immédiat de changer de mode de gestion et de proposer une convention d'occupation du domaine public d'une durée de deux ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la gérante actuelle du centre équestre.

6. Compte-rendu des commissions

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- Electricité :

Nous sommes dans l'attente du TE 64 des nouveaux tarifs et de la consultation de l'opération « J'allume ma rue »

- Les zones de rencontre :

Les entreprises vont être consultées afin d'avoir les devis des gabarits. Les travaux de matérialisation de ces zones et des zones bleues se feront au mois de mai pour avoir des conditions de température extérieure d'au moins 20 °. Les arrêtés de réglementation de ces zones devront être pris.

- Les travaux communaux :

-Eclairage salle airtetik : des ajustements sont à réaliser. Il reste le nettoyage du filet.

- Maison Touzaa : Des finitions sont à faire. La mise à disposition des salles se fera début avril.

- Bâtiment Loisirs et Amitiés : Les travaux ont démarrés. La durée est estimée à 2 mois. Les aînés pourront utiliser certaines salles et également suite à une entente avec le club house du rugby leur salle également.

- Projet du fronton : Pour les 100 ans nous ne ferons pas cette année le bâtiment et l'éclairage. Suite à l'entrevue avec TE 64 les devis des travaux oscillent entre 160 000 € et 180 000 € Il faut que l'on débattenne en commission et en conseil.

Les travaux qui seront effectués sont : réfection du sol terre à partir du 30 mai, peinture, grillage, coque, stèle. La subvention que nous avons du Conseil Départemental est accordée pour une réalisation sur deux ans.

- L'avenue de Navarre :

Nous avons deux réponses à l'appel d'offre.

- Les projets urbanistiques :

Nous avons rencontré des promoteurs. Il en sera rendu compte à la prochaine commission d'urbanisme le jeudi 16 mars à 19 h 00 à la mairie.

- Rroute d'Ithorots :

A la demande des riverains un panneau sens unique sera déplacé quelques mètres plus bas et celui indiquant sauf riverains sera enlevé. Le sens interdit sera maintenu. Des panneaux indiquant vélos, piétons seront également installés ainsi qu'un stop au niveau de l'intersection avec la route de Gibraltar.

- Société Urbanis :

Elle a visité 3 bâtiments à rénover appartenant à des privés. Une étude mentionnant le coût des travaux et la valeur du bien leur sera restituée.

- Etude Audap :

Une prochaine réunion est prévue le 06 mars 2023 à 18 h 30.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Conseil des jeunes :

Lors de la première réunion en date du 01 février dernier, une dizaine de jeunes se sont présentés. La prochaine réunion sera le 15 mars dont l'objet sera les projets à concrétiser en 2023.

- Exposition de photos sur la pelote à l'occasion du centenaire de la Ligue de Pelote Pays Basque :

Six photos géantes seront sélectionnées (anciens champions, champions contemporains, championnes de l'USSPA Pelote...) et seront installées à différents endroits de la ville (à proximité du fronton).

- Centenaire du fronton :

- * la stèle Guéraçague va être restaurée et mise en relief.
- * L'inauguration du fronton est prévue le dimanche 02 juillet prochain. Des trophées spéciaux du centenaire seront à prévoir.
- * Une exposition sur les 100 ans du fronton sera réalisée par le club photo Begirada.
- * Une réunion avec différents partenaires dont les organisateurs de la Force basque et Argitze sera prévue dans les prochaines semaines.
- * 14 août 2023 : cinéma en plein air.

- Correspondants Sangüesa : ils seront présents du 21 mars 2023 au 24 mars 2023. Un pot d'accueil à la mairie sera organisé.

- Euskal Bideak Race (compétition enduro VTT) n'aura pas lieu en 2023.

- Enduro moto : une manche du championnat de France est prévue le 08 et le 9 avril prochain.

- Commission – Vie associative et Culturelle :

- Bideak : Ouverture de l'espace culturel Bideak le 03 Avril

Du 03 avril au 29 Avril : exposition de photos :

Saint-Palais d'hier à aujourd'hui
Sanguësa d'hier à aujourd'hui

Le vernissage aura lieu le 31 mars à 11 h, en présence d'une délégation de Sanguësa. Durant le mois d'Avril, les écoles (Etchecopar, collège d'Amikuze, Ikastola...) passeront à Bideak, visiter les expositions. Mr Yannick Bourcier animera un atelier photo avec des élèves des collèges. Mr Alain Zuaznabar viendra au conseil du mois de mai, présenter les animations prévues à l'espace culturel Bideak.

Mme Legarto informe qu'avec l'appui de Mr Alain Zuaznabar-Inda trois mois seront dédiés à l'émigration basque. Il sera prévu des témoignages des derniers bergers, des chanteurs locaux pas connus qui feront revivre d'anciens chants.

- Déchets :

Il reste environ 1/3 des badges à distribuer. Le camion grue sera livré mi-mars. Le déploiement des colonnes aériennes et la pose signalétique sera pour fin mars. Début avril est prévue la mise en service de dix communes limitrophes de la Soule et d'Oztibarre.

En juin est prévu l'attribution du marché des contrôles d'accès et la mise en service de tous les autres points de collecte dont Saint-Palais. En septembre sera mis en service les contrôles d'accès et l'utilisation des badges.

- Commission –Economie- Animations- Communication :

- Marché hebdomadaire du vendredi matin :

Une identification des produits sera étudiée. (Local, bio, autre).

- Marché du samedi matin :

Chaque producteur confectionnera son assiette de dégustation.

6. Questions diverses

- Parking Santé Services :

Mr le Maire informe que Santé services demande de bénéficier de places de stationnement dans l'espace enherbé situé devant l'école.

- Transfert du musée de Basse Navarre :

Après avoir pris contact avec le contrôle de légalité par le biais de l'APGL, il s'avère que la procédure de conception-réalisation n'est pas adaptée dans ce cas précis. Cette procédure est réservée à des marchés de travaux très complexes, dans notre cas il estime que c'est une question de fournitures et services à 358 000 €.

Celle-ci aurait bien sûr pu être contredite par des pratiques particulières reconnues en muséographie, or le contrôle de légalité mentionne qu'il n'a pas connaissance de telles dérogations, ni en direct ni via les sources de son ministère. Aussi, la consultation en cours sera déclarée.

Une nouvelle procédure va être lancée. Dans un premier temps une consultation de maîtrise d'œuvre, où le titulaire réalisera la conception de la muséographie et dans un second temps une consultation de fournitures et – ou travaux, pour sa réalisation.

Mr le Maire rappelle qu'il a une délégation du conseil municipal pour signer les marchés jusqu'à 213 999,00 € HT.

- Mars bleu à Saint-Palais :

Mme Eyherabide informe le conseil municipal d'une opération Mars bleu en Amikuze. Des animations sont prévues à Bideak le 18 mars et à Argitze le 31 mars prochain.

- Cérémonie association Don Bosco :

Une cérémonie est organisée le 23 mars prochain afin, d'honorer les jeunes et les employeurs.

- Invitation à Bordeaux : Le conseil municipal est invité par Mr le maire de Bordeaux. Le séjour est prévu du 24 mars au 25 mars prochains.

- Présentation des panneaux historiques :

Mr Bourdé présente ces panneaux. Ils retraceront l'histoire de Saint-Palais et de la Basse Navarre et ils seront installés dans différents sites, permettant un circuit culturel dans la ville. Dans un premier temps seront installées des panneaux pour le moulin du Roy (chute sur la Bidouze), l'hôtel de la monnaie, l'ancien parlement de Navarre, la maison des têtes, La Croix d'Achal, et l'histoire de la rue du Palais de Justice. Toutes ces présentations seront trilingues (français, anglais, basque).

Viendront ensuite durant l'été le trinquet et l'histoire de Frédéric de Saint Jayme, la place du foirail et l'histoire des marchés, le fronton Pierre Guéraçague, la rue de la Bidouze (ancienne rue des cagots), l'église de la Madeleine et son orgue classé à l'inventaire des monuments historiques, l'émigration basque au travers du café Kennedy.

Parallèlement, la traversée de St Palais sera cloutée au sol sur les différents chemins de Compostelle, jusqu'à Bideak. La rue du Palais de justice sera classée zone de rencontre (vitesse limitée à 20 kms/heure avec priorité aux vélos et aux piétons) et une piste cyclable y sera aménagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 002032023-1 à 02032023-4.